



Droit à l'image

Le Conservatoire de Tours durant sa saison peut être amené à diffuser des captations photographiques, audios et/ou vidéos des événements publics auxquels participent l'élève, pour la communication papier et web du Conservatoire de Tours ou pour le compte de celui-ci, sous réserve de l'accord express du Conservatoire.

Vous cédez à titre gratuit au Conservatoire de Tours les droits de reproduction et de communication dès lors que cet enregistrement ou tournage ne donne lieu qu'à une utilisation d'extraits, sélectionnés soigneusement par le Conservatoire de Tours au regard de la qualité artistique et technique de la prestation et de l'enregistrement. Ces autorisations sont concédées pour une durée de 3 ans.

Le Conservatoire décline toute responsabilité dans le cas de diffusion de captations effectuées par des tiers sans l'accord du Conservatoire, ou de la diffusion non-autorisée des captations réalisées par le Conservatoire.

Dans le cas d'une diffusion centrée sur un élève et/ou non liée à l'actualité du Conservatoire, des autorisations spécifiques parviendront aux responsables concernés.

En cas de refus de droit à l'image, merci d'en avertir la direction du Conservatoire de Tours

➤ par mail à :

crr-accueil@ville-tours.fr

➤ ou par courrier à :

Conservatoire de Tours,
Bureau de la vie scolaire,
2 ter rue du Petit Pré
37000 Tours